



COMMUNE DE RANCES



Election à la Syndicature du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste Rémy, comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Rémy CAND, né le 09.04.1960, originaire de Rances domicilié à Rue du Carre 12 à 1439 Rances **élu tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau :

Nicolas Favaro



Le secrétaire :

Pascal Tréhan

Rances, le 7 avril 2026